

de l'Immigration. Le ministre consentirait-il à nous donner une idée des projets de son ministère quant aux nombreuses familles indiennes qui demeurent dans la réserve d'Hobbema en Alberta et qui se sont trouvées, paraît-il, privées des droits qu'elles avaient acquis par traité de résider sur cette réserve?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le ministre n'admet nullement l'exactitude de l'affirmation de l'honorable député et n'a donc aucune raison de faire la moindre déclaration.

**M. Smith (Battle River-Camrose):** J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que plus de 100 Indiens ont été priés d'évacuer cette réserve d'ici quelques semaines?

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre sait en effet fort bien ce qui s'est exactement passé dans la réserve.

**M. A. M. Campbell (The Battlefords):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Que fait-on ou que se passe-t-il quand un groupe d'Indiens doit, à la suite d'un vote, se séparer d'une bande d'Indiens? Que deviennent-ils? Le ministère fait-il quelque chose afin de leur permettre de trouver une nouvelle maison ou de s'établir sur une autre réserve? Quels sont les projets du ministère?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député est victime d'un léger malentendu. Aucun Indien ne peut être chassé d'une bande par vote, aucun Indien ne peut être privé de son état d'Indien. Mais, et l'honorable député le sait bien puisqu'il a pris part à la révision de la loi sur les Indiens, ce qui n'a pas été mon cas, la loi sur les Indiens prévoit une procédure légale permettant de déterminer qui est ou qui n'est pas Indien. Lorsque la qualité d'un Indien est mise en doute par un autre, cette procédure légale, établie par notre Parlement, entre en jeu et je pense que tous les députés et, sans aucun doute, le chef de l'opposition, ne manqueraient pas d'insister pour que le Gouvernement applique la loi telle qu'elle a été adoptée par le Parlement. C'est justement ce que nous faisons.

**M. Ferguson:** Ils s'enrôlent dans la CCF n'est-ce pas?

## L'IMMIGRATION

### EXTENSION DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SANTÉ POUR LES RÉFUGIÉS HONGROIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à propos des dispositions qu'on a prises pour accueillir les réfugiés hongrois à leur arrivée au Canada; je veux savoir en particulier si le gouvernement fédéral a pris des dispositions pour étendre ses propres services d'accueil et de santé afin de loger et de renseigner les immigrants jusqu'à ce qu'ils soient prêts à accepter de l'emploi au Canada?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Comme l'honorable député le sait parfaitement, toutes les dispositions que nous avons prises jusqu'ici pour accueillir les réfugiés hongrois,—je fais abstraction ici des services ordinaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration,—sont de caractère spécial et visent à surmonter les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent. Jusqu'ici, nous avons pu accueillir convenablement tous ceux qui sont arrivés au Canada.

Chez nous, la réception n'a peut-être pas toujours été aussi chaleureuse que nous l'aurions voulu, mais les choses se sont bien passées. Le mérite en revient, non pas tant au gouvernement qu'à la grande générosité de la population canadienne, générosité pour laquelle tous les députés lui sont reconnaissants, j'en suis sûr. Si d'autres services sont nécessaires, ils seront fournis, je n'en doute pas, soit par le gouvernement fédéral, soit par les autorités provinciales, soit par les municipalités et aussi, dans une large mesure je l'espère, par des organismes bénévoles. Jusqu'ici, on a pu répondre aux besoins mais on s'attend qu'il arrive cette semaine au pays plus d'immigrants hongrois que jamais.

## LA PENSION DE VIEILLESSE

### INTERPELLATION QUANT À L'AUGMENTATION ÉVENTUELLE DU MONTANT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Bien qu'il n'en soit pas question dans le discours du trône, le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement songe toujours à demander, à la présente session du Parlement, de relever le montant des pensions de vieillesse?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** S'il y a lieu d'annoncer quelque chose à cet égard, il ne sera pas nécessaire